Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1985)**

Heft 777

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le rempart du langage

Mon article sur la «Justice impénétrable» (DP 775) n'a guère eu l'heur de plaire! De différents côtés, on me fait valoir que je confonds tout et que je n'y comprends rien — quant à ce dernier point, à dire vrai, c'est précisément ce que je disais, mais selon mes interlocuteurs, c'est à ma mauvaise volonté que je devrais m'en prendre et au fait que j'ai négligé de m'informer.

Dans les termes les plus courtois, l'un d'eux, l'ancien juge Philibert Muret, a même pris la peine de m'écrire, et sa réponse mérite d'être citée:
«Le *langage judiciaire* est moins obscur qu'autrefois. Il l'est encore pour le profane, comme tout vocabulaire technique. Comment expliquer ou remplacer des termes précis comme «allégué» ou «commission rogatoire»? Quiconque veut s'informer le peut (au greffe du tribunal, auprès d'un service de consultations juridiques, voire auprès d'un consulat) sans nécessairement passer par un avocat.
»La convocation par la *Feuille des avis officiels* est exceptionnelle, lorsque le destinataire est vraiment introuvable (ce n'est la faute ni du tribunal, ni de la partie adverse!). Les chances d'atteindre l'intéressé sont évidemment faibles; mais comment faire mieux? La disparition d'une partie ne doit pas empêcher l'autre d'obtenir un jugement, ce serait trop commode!
»La *langue officielle* est le français, notamment dans les publications, pour des raisons évidentes. En voudrait-on une autre, laquelle choisir pour atteindre un destinataire dont on ignore tout sauf le nom? Aux audiences en revanche, il y a toujours un interprète lorsque c'est nécessaire.
»La *gratuité de la procédure* est un remède illusoire, qui crée autant d'injustices qu'il ne prétend en supprimer. Elle profite au riche autant qu'au pauvre, à celui qui a tort autant qu'à celui qui a raison. Elle encombre les tribunaux de réclamations insoutenables (keskonrisk? dirait Queneau). Il suffit de corriger l'obstacle des frais par un système de dispenses (qui existe) lorsque les circonstances le justifient (plaideur modeste, prétention soutenable).
»En un mot: rien n'est parfait, mais comment faire mieux?»
Dont acte. Le lecteur jugera. Mon tort — mais je ne disposais pas d'assez de place — c'est de n'avoir parlé que d'un cas, et que de la «justice». Le langage judiciaire demeure obscur pour le profane, écrit M. Muret, «comme tout vocabulaire technique». C'est bien ce que je déplore! *Profane* signifie «étranger aux choses sacrées», par extension «non initié» (à telle ou telle science). L'ennui, c'est que ce qui concerne la justice est une science, mais que cette science nous concerne tous. Or ce qui m'effraye, c'est que de manière générale, *tous* les vocabulaires techniques tendent à devenir impénétrables.
Je ne dirai rien du vocabulaire de la médecine et de la pharmacie: la chose est évidente.
Mais prenez le langage de la critique littéraire. Parlant du roman de Victor Hugo, M. Charles Grivel, qui fut candidat récemment à la chaire de Michel Dentan, écrit («Hugo dans les marges», éd. Zoé): «La plume hugolienne absolutise tout ce qu'elle touche; cela ne fait effet, écrit, que de cette façon, si la phrase qui arrive surpasse celle qui a précédé, si le mot supplante le mot, si la pensée enchérit sur la pensée sans bouger de sa place. Sublimation généralisée: un objet de narration — hache ou brigand, jeune fille ou cheveux longs, sont des cumuls; ils se présentent comme un faisceau d'attributs variés toujours hyperboliques, saisis au plus fort niveau de leur existence, comme arqueboutés dans l'opiniâtre tentative de s'exprimer «tels qu'en eux-mêmes» par impossible, tautologiquement de toute façon.»
Pour moi, c'est du chinois — mais il est bien vrai qu'on peut se passer fort bien de littérature. La semaine prochaine, je parlerai d'assurances et de salaires...

J. C.

ECOMOBILE

Feu vert pour un lobby

La parution d'«Ecomobile», ou comment «sortir de l'impasse des transports»[1] marquera une date: voici que s'affirme, dans ce secteur politique crucial, un nouveau partenaire à part entière. Fini le règne des décisions en circuits fermés, où les représentants des clubs d'automobilistes colloquaient, à tous les échelons, avec des autorités qui n'avaient rien à leur refuser, la vision apocalyptique de milliers et de milliers de conducteurs en colère, prêts à descendre dans la rue en rangs serrés derrière les bannières du TCS ou de l'ACS, suffisant à faire la décision.
Prennent donc la parole d'autres usagers de la route et du rail, sensibles à d'autres priorités que celles de la voiture reine, décidés à défendre une autre politique des transports et prêts à faire valoir une vue d'ensemble de leurs préoccupations, au-delà de combats ponctuels contre les menées du lobby en place.
Ces quelque 150 pages de constats, d'analyses, de propositions et de documents ne dépayseront pas les lecteurs de DP qui y retrouveront la plupart des thèses défendues dans ces colonnes depuis des années. Mais la formule ramassée et claire de ce manifeste est tout à fait indiquée au moment où la politique des transports se présente plus que jamais, pour le commun des mortels, comme un ensemble touffu et disparate de projets, de réformes plus ou moins globales, de contre-propositions et d'initiatives diverses. En fait, tout est passé brièvement en revue dans «Ecomobile», et des notes détaillées permettront aux personnes spécialement sensibilisées à tel ou tel aspect des problèmes soulevés de remonter facilement aux sources.
Pour mémoire, les idées-force de cette «politique

[1] «Ecomobile. Sortir de l'impasse des transports», Jean-Claude Hennet. Association suisse des transports (Delémont) et Editions d'En-Bas (Lausanne). Publié avec l'appui du WWF Suisse et de l'Institut suisse de la vie.